



Présentation du Compte Administratif 2025

**CONSEIL MUNICIPAL
DU
20 FEVRIER 2026**

Préambule : Le compte administratif d'une collectivité

Le budget primitif est l'acte budgétaire prévoyant et autorisant les dépenses et les recettes du 1^{er} janvier au 31 décembre. Ce document comptable comporte deux parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

La section de fonctionnement regroupe toutes les opérations courantes de la collectivité. Côté dépenses, y sont répertoriés les frais de personnel, les charges à caractère général (eau, fluides, fournitures et prestations diverses), les subventions versées aux associations ou encore les intérêts de la dette. Côté recettes, il s'agit principalement des ressources fiscales, des dotations de l'État et des produits des services.

L'investissement incorpore l'ensemble des opérations d'entretien durable du patrimoine municipal et de construction ou d'achat de nouveaux équipements pour la Ville. Il doit permettre de rembourser le capital de la dette et de mobiliser les emprunts nouveaux.

L'équilibre de chacune des sections du budget est assuré par l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement.

L'autofinancement est obtenu en additionnant les montants du virement de section de fonctionnement à la section d'investissement et des dotations aux amortissements et provisions.

Le compte administratif est le document dans lequel est comptabilisé l'exécution du budget. Il s'agit donc de l'arrêté des comptes à la fin de l'exercice comptable qui permet de constater pour chaque section le résultat de l'exécution budgétaire de l'année achevée et sa conformité avec le compte de gestion du Comptable public.

I. Éléments de contexte, économique, social, budgétaire, évolution de la population

Le budget primitif 2025 de la Ville s'inscrivait dans un contexte économique et politique incertain en raison de l'instabilité politique et des difficultés d'adoption de la loi de finances 2025.

Pour la ville, l'année 2025 était marquée par l'organisation de l'exposition « De Loches à Angkor : Louis Delaporte l'aventure d'une vie » dont le coût net budgétaire était estimé à 60 000€

La population municipale totale était de 6758 habitants au 1^{er} janvier 2025.

II. Priorités du budget 2025

Dans un contexte de raréfaction des ressources (baisse ininterrompue des dotations entre 2013 et 2017), de reprise de l'inflation - en particulier de l'augmentation historique du coût de l'énergie - et de perte d'autonomie fiscale, la stratégie financière de la commune consiste à maîtriser les charges de fonctionnement. Cette maîtrise est primordiale afin de préserver autant que faire se peut la capacité d'autofinancement. Le maintien d'une capacité d'investissement importante est indispensable pour créer ou renouveler les équipements structurants communaux tout en maîtrisant l'endettement de la commune.

III. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement

La section de fonctionnement

1) Les charges de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont de 9 529 615,39€ pour l'exercice 2025

Chapitre comptable	Crédits ouverts 2025 (BP+DM)	Montant réalisé	Taux de réalisation	Taux évolution CA 2025 (en%)
011 Charges à caractère général	2 769 900,00 €	2 558 540,34 €	92%	-0,65%
012 Charges de personnel	5 200 000,00 €	5 072 827,52 €	98%	2,17%
014 Atténuations de produits	20 500,00 €	20 283,00 €	99%	125,07%
65 Autres charges courantes	495 350,00 €	478 748,97 €	97%	13,11%
66 Charges financières	330 000,00 €	317 337,62 €	96%	-0,77%
67 Charges exceptionnelles	10 000,00 €	5 054,94 €	51%	241,05%
68 Dotations aux provisions semi budgétaires	30 700,00 €	20 000,00 €	65%	100,00%
Total des dépenses réelles de fonctionnement(1)	8 856 450,00 €	8 472 792,39 €	98%	2,03%
023 Virement à la section d'investissement (ce chapitre fait seulement l'objet d'une prévision au budget mais ne fait pas l'objet de réalisation)	689 233,00 €	- €	0%	
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 080 000,00 €	1 056 823,00 €	98%	4,44%
Total des opérations d'ordre(2)	1 769 233,00 €	1 056 823,00 €	60%	4,44%
Total des dépenses de fonctionnement (1+2)	10 625 683,00 €	9 529 615,39 €	90%	2,29%

1.1. Les dépenses réelles de fonctionnement :

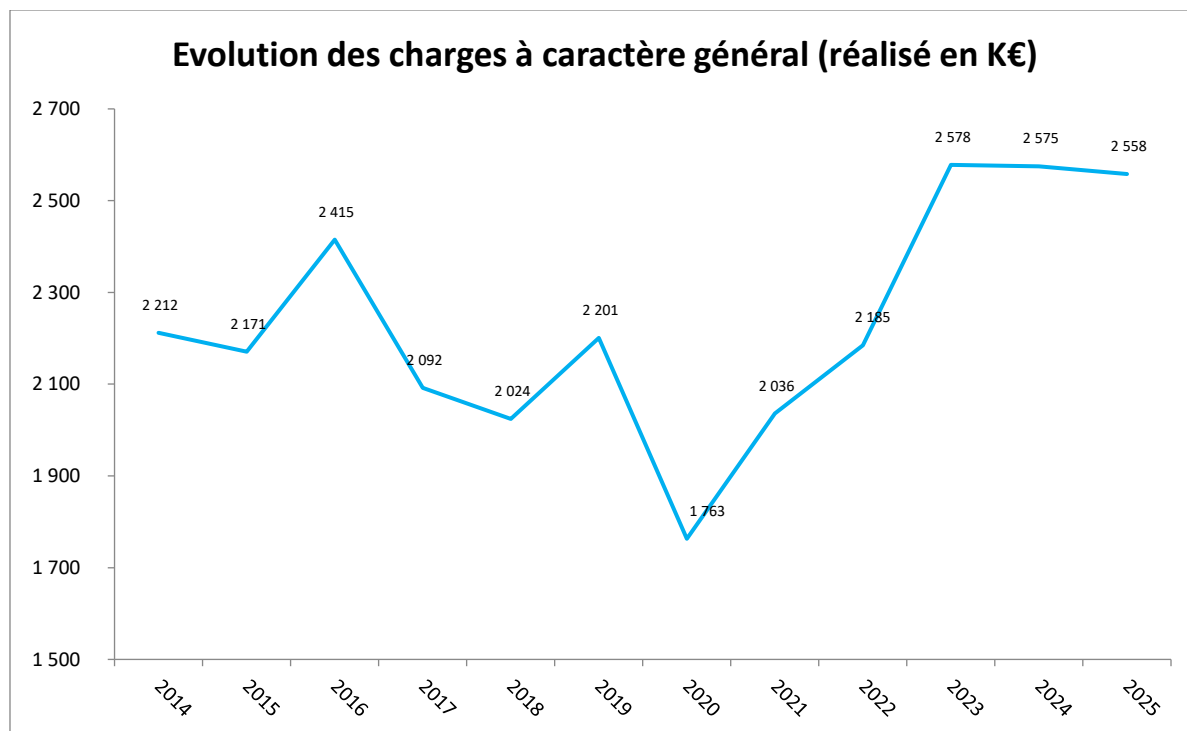
❖ Les charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre retrace l'ensemble des charges de fonctionnement courantes d'une collectivité dont :

- Fluides
- Télécommunication
- Entretien des bâtiments
- Entretien de la voirie et des réseaux

- Entretien des espaces verts
- Maintenance (logiciels, copieurs, contrats de vérifications réglementaires...)
- Restauration scolaire

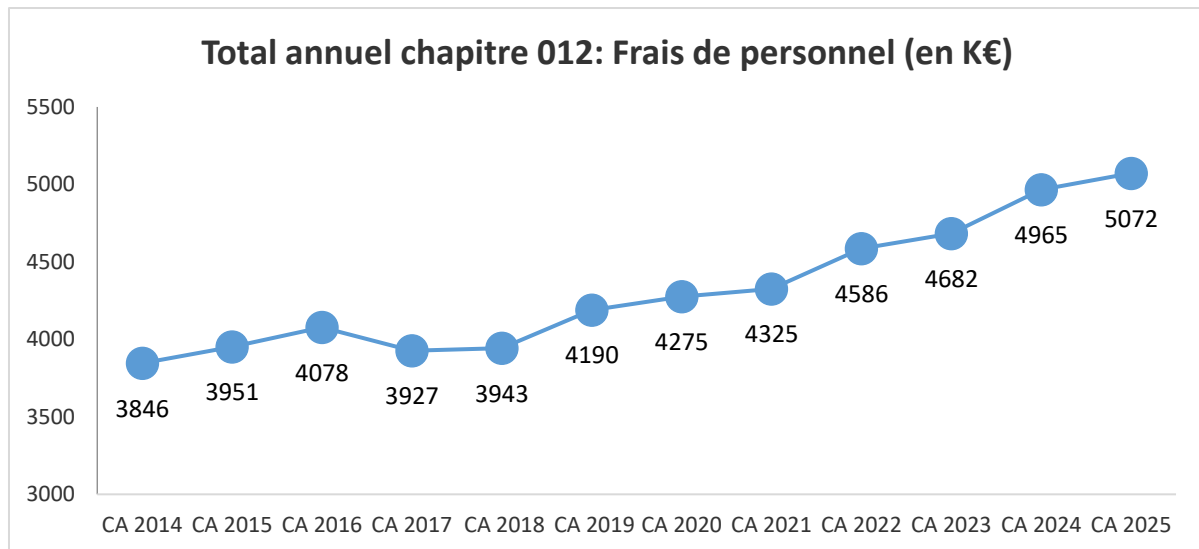
Pour 2025, ces charges ont été comptabilisées à hauteur de 2 558 540.34€ soit -16 656€ par rapport à 2024.



❖ Les charges de personnel (chapitre 012)

Ce chapitre comptabilise la masse salariale propre (agents permanents et contractuels employés par la Ville) et indirecte (intermittents du spectacle, renforts saisonniers) ainsi que les frais annexes (cotisation assurance du personnel, médecine du travail, cotisation au Comité National d'Action Sociale...).

En 2025, les charges de personnel représentent 5 072 827.52 **soit une augmentation de 2%** par rapport à 2024. Cette augmentation est notamment expliquée l'augmentation des cotisations patronales CNRACL et à la régularisation de dossiers individuels.



Structure des effectifs :

Au 31 décembre 2025, la Ville de Loches employait 90 agents fonctionnaires (soit 87.41 équivalents temps plein) répartis comme suit :

- 4 agents de catégorie A
- 18 agents de catégorie B
- 68 agents de catégorie C

En outre, la ville employait 22 agents contractuels de droit public (soit 10.70 équivalents temps plein), relevant tous de la catégorie C, à l'exception d'un agent de catégorie B et d'un agent catégorie A.

Ainsi au total la ville employait 113 agents soit 98.45 équivalents temps plein.

Masse salariale

Le graphique ci-dessus représente l'évolution de la masse salariale de la Ville.

Il s'agit d'un poste de dépense sur lequel une collectivité n'a que peu de marges de manœuvre car elle subit :

- Les augmentations de point d'indice servant de base à la rémunération des agents unilatéralement décidée par le gouvernement
- Les réformes nationales de revalorisation salariale des fonctionnaires (PPCR, RIFSEEP...)
- Les augmentations des cotisations patronales
- Les effets du GVT (glissement-vieillesse-technicité), à savoir l'augmentation des rémunérations au fur et à mesure de l'ancienneté des agents en raison des grilles indiciaires

❖ Les autres charges courantes (chapitre 65)

Ce chapitre comptable comprend les indemnités versées aux élus, les subventions versées aux associations, les participations obligatoires aux OGEC, les cotisations statutaires aux syndicats auxquels adhère la ville mais également les indemnités liées au préjudice des commerçants rue Saint Jacques. En 2025 ces dépenses se sont élevées à 478 748.97€

Les dépenses majeures de ce chapitre ont été les suivantes :

- Indemnités aux élus : 122 023.81€
- Subventions de fonctionnement versées aux associations : 161 690€
- Participation aux OGEC, remboursement des frais des enfants lochois scolarisés dans d'autres communes et cotisation au syndicat de transport : 85 401.53€
- Cotisation au Syndicat Cavités 37 : 5 744.30€
- Admissions en non-valeurs et effacement de dette : 3107.31€

❖ Les charges financières (chapitre 66)

Dans ce chapitre sont comptabilisés les intérêts de la dette ainsi que les intérêts courus non échus (ICNE) et les frais financiers divers. Cela représentait en 2025 317 337.62€. Les intérêts d'emprunt représentent 325 334.13 € les ICNE -7996.51€.

❖ Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Les charges exceptionnelles ont fait l'objet de mandats pour 5 054.94€. Il s'agit des annulations de titres sur exercice antérieur.

1.2. Les dépenses d'ordre de fonctionnement

Les dépenses d'ordre sont des opérations comptables ne donnant pas lieu à encaissement ou décaissement. Il s'agit donc :

- Des dotations aux amortissements des immobilisations : 703 868.45€
- De l'étalement de charge de l'indemnité de remboursement anticipé de l'ancien emprunt toxique : 352 954.55€
- Du virement à la section d'investissement : 689 233.00€ (ne donne pas lieu à une exécution comptable)

2) Les produits de fonctionnement

Chapitre comptable	Crédits ouverts 2025 (BP+DM)	Montant réalisé	Taux de réalisation	Taux évolution CA 2024 (en%)
013 Atténuations de charges	60 000,10 €	20 732,68 €	35%	-59%
70 Produits des services	470 000,00 €	498 004,13 €	106%	-1%
73 Impôts et taxes	912 000,00 €	904 105,00 €	99%	0%
731 Fiscalité locale	5 288 000,00 €	5 333 806,12 €	101%	1%
74 Dotations, participations	2 680 373,00 €	2 718 880,83 €	101%	-1%
75 Autres produits de gestion courante	232 700,00 €	245 436,08 €	105%	-32%
76 Produits financiers	267 205,00 €	267 205,18 €	100%	0%
77 Produits exceptionnels	10 000,00 €	314,02 €	3%	-98%
78 Reprise sur provisions semi-budgétaires	10 000,00 €	9 845,31 €	98%	-32%
Total des recettes réelles de fonctionnement (1)	9 930 278,10 €	9 998 329,35 €	101%	-1%
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	85 000,00 €	78 529,61 €	92%	45%
002- Résultat de fonctionnement reporté	610 404,90 €	610 404,90 €	100%	69%
Total des opérations d'ordre (2)	695 404,90 €	688 934,51 €	99%	66%
Total des recettes de fonctionnement (1+2)	10 625 683,00 €	10 687 263,86 €	100,6%	1%

Les produits réels de fonctionnement ont connu une baisse de 1% au regard de ceux de 2024 (soit -120k€). Cette hausse est principalement expliquée par l'encaissement en 2024 du filet de sécurité visant à atténuer la hausse des prix de l'énergie (138k€ imputés sur le chapitre 74) et du solde de l'indemnité d'assurance de la Collégiale Saint Ours (174k€ imputés sur le chapitre 75). Ces deux recettes qui étaient par nature conjoncturelles n'ont donc pas été à nouveau perçues en 2025. Pour le reste, les recettes d'imposition demeurent dynamiques en 2025 (+78k€) tandis que les autres produits de fonctionnement « structurels » demeurent globalement stables.

2.1. Les recettes réelles de fonctionnement

❖ Les atténuations de charges (chapitre 013)

Il s'agit principalement des remboursements effectués par l'assurance statutaire à la suite des arrêts maladie des agents. Ces recettes ont été de 20 732.68€ en 2025.

❖ Les produits des services (chapitre 70)

Il s'agit des produits relatifs aux services proposés par la commune :

- Produits de la restauration scolaire versés par les usagers (95 598.10€)
- Produits du Centre de Loisirs (181 901.67€)
- Produits de la vente de repas au Centre d'Hébergement (92 900.32€)

- Billetterie des spectacles de la saison culturelle (11 107.86€)
- Vente de produits du Musée Lansyer (9 768.10€)

Mais également des redevances d'occupation du domaine public (concession réseaux) et des concessions du cimetière.

Ces produits ont été constatés pour 498 004.13€. Ils sont donc stables en comparaison du Compte Administratif 2024 (-3392€ soit -0.6%).

❖ Les impôts et taxes (chapitre 73)

Ces deux chapitres étaient fusionnés en un seul (73) dans l'ancienne norme comptable. Depuis la norme M57, le chapitre 73 comporte les impôts et taxes (attribution de compensation, dotation de solidarité communautaire, FNGIR et FPIC) et le chapitre 731 la fiscalité locale (droits de place, TLPE, taxes foncières et d'habitation)

Chapitre 73 Impôts et taxes

Les principaux produits sont les suivants :

- Attribution de compensation versée par la CCLST : 760 849€
- Dotation de solidarité communautaire versée par la CCLST : 51 201€
- FPIC : 82 760€
- FNGIR : 9 295€

Les recettes de ce chapitre se sont ainsi chiffrées à 904 105€.

Chapitre 731 Fiscalité locale :

Ce chapitre regroupe les produits fiscaux encaissés par la commune.

Les principaux produits sont les suivants :

- Imposition directe : 4 871 660€
- Taxe sur les déchets stockés : 38 673.42€
- Droits de place du marché : 108 164.95€
- TADE : 259 264€

Au total pour l'exercice 2025 ces produits ont été de 5 333 806.12€.

En 2025 les taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières (sur le bâti et le non bâti) ont été maintenus à leurs niveaux de 2024 soit :

- Taxe d'habitation : **15.45%**
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **40.65%**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **54.24%**

❖ Les dotations et participations (chapitre 74)

Il s'agit principalement des dotations et allocations compensatrices versées par l'Etat. Après des années de baisse constante entre 2013 et 2017, les dotations restent globalement stables depuis 2019 grâce à la péréquation.

Dotation	Montant CA 2025	Montant CA 2024	Montant CA 2023	Montant CA 2022	Montant CA 2021	Montant CA 2020
DGF Forfaitaire	683 129	683 613	682 344	685 591	692 106	703 578
Dotation Nationale de Péréquation	120 089	120 117	126 022	130 531	129 111	126 828
Total DSR	694 051	642 387	601 592	563 392	545 655	528 847
<i>Dont DSR Cible</i>	<i>552 375</i>	<i>524 324</i>	<i>494 843</i>	<i>471 338</i>	<i>455 166</i>	<i>437 941</i>
<i>Dont DSR Péréquation</i>	<i>141 676</i>	<i>118 063</i>	<i>106 749</i>	<i>92 054</i>	<i>90 489</i>	<i>90 906</i>
Total	1 497 269	1 446 117	1 409 958	1 379 514	1 366 872	1 359 253

Les allocations compensant les dégrèvements d'impôts accordés par l'Etat se sont élevées à 205 893 € pour 2025.

La participation de l'Etat dans le cadre du dispositif « Cantine à 1€ » est également imputée dans ce chapitre, et s'élevait en 2025 à 78 820€

Au total les recettes de ce chapitre sont donc de 2 718 880.83€

❖ Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Il s'agit principalement des revenus des immeubles, qu'il s'agisse de la location occasionnelle (Espace Agnès Sorel, centre d'hébergement) ou permanente (services médicaux).

Les ressources de ce chapitre sont en baisse (114k€ soit -32%) du caractère exceptionnel de recettes perçues en 2024 tel que l'indemnité d'assurance relative au foudroiement du clocher Est de la Collégiale Saint Ours (174 504.65€).

Par ailleurs les autres recettes de ce chapitre demeurent dynamiques telles que la redevance perçue pour la mise à disposition de la cuisine centrale dans le cadre de la confection de repas pour d'autres communes du territoire (28k€) ainsi que par la perception des recettes du bail de mise à disposition de locaux au Centre GUILLET au profit du Centre Medico Psychologique -Infanto-Juvénile de l'hôpital d'Amboise.

Les produits de la location du centre d'hébergement se sont élevés à 110 052.59€ et restent globalement dynamiques (+8k€ par rapport à 2025). Une recette ponctuelle liée à un remboursement de l'assurance statutaire a été également enregistrée en 2025.

Ainsi, les recettes de ce chapitre ont été de 245 436.08€ en 2025.

❖ Les produits financiers (chapitre 76)

Ce produit de 267 205.18€ correspond à l'aide annuelle du Fonds de Soutien dans le cadre des opérations de sensibilisation de l'ancien emprunt toxique.

❖ Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Il s'agit des opérations de régularisation comptable (annulation d'un mandat sur exercice clôt, opérations comptables liées aux cessions d'actif). Pour 2025 ces recettes sont de 314.02€.

2.2 Les recettes d'ordre de fonctionnement

Il s'agit des opérations comptabilisées dans le chapitre 042 comme les travaux en régie (43 344.61€), et de la quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat (article 777 pour 35 185€).

La section d'investissement

3) Les dépenses d'investissement

❖ Dépenses d'équipement :

Les principales dépenses d'investissement réalisées en 2025 sont les suivantes :

- ⇒ Vie éducative, culturelle, sportive et associative : programme de renouvellement des matériels sportifs, modernisation de l'espace Agnès Sorel (achat de matériel et reprise couverture), programme relatif aux écoles (création d'un self au restaurant scolaire Lamblardie Sarraute) requalification de la cuisine centrale, début des opérations de mise en sécurité incendie du centre Aquilon, maîtrise d'œuvre requalification gymnase Beschon, achats de butes pour le complexe de Grand Vau. **Total : 485 868.65€**
- ⇒ Continuité et qualité des services publics essentiels : programme de voirie dont la reprise de la rue Saint Jacques, éclairage public, travaux dans les bâtiments communaux (mise en sécurité incendie de l'école Lamblardie), gestion des cimetières, équipements techniques et numériques des services, vidéoprotection. **Total : 968 674.51€**
- ⇒ Urbanisme intégré dans un environnement préservé : requalification du secteur Verdun, début de la mise en accessibilité du Jardin Public, aides aux particuliers dans le cadre de l'OPAH-RU, végétalisation de l'entrée sud de la ville, modification du PLU. **Total : 99 580.49€**

Préserver et valoriser le patrimoine exceptionnel : fonds de concours pour le confortement des remparts, restauration du clocher Est la Collégiale Saint Ours, programme de restauration des collections, mise en sécurité du musée Lansyer et déposes liées à l'exposition temporaire (scénographie). **Total : 737 723.06€**

Ainsi le montant total des dépenses d'équipement est de près de **2.3M€** pour l'exercice 2025 soit un taux de réalisation de près de **83%**.

Le tableau de suivi des réalisations des investissements l'année est en annexe 1 du présent rapport.

❖ Remboursement du capital de la dette

Le remboursement annuel du capital des emprunts réalisés par la Ville a été de 1 481 371.11€ pour 2025.

4) Les recettes d'investissement

4.1. Les recettes réelles d'investissement

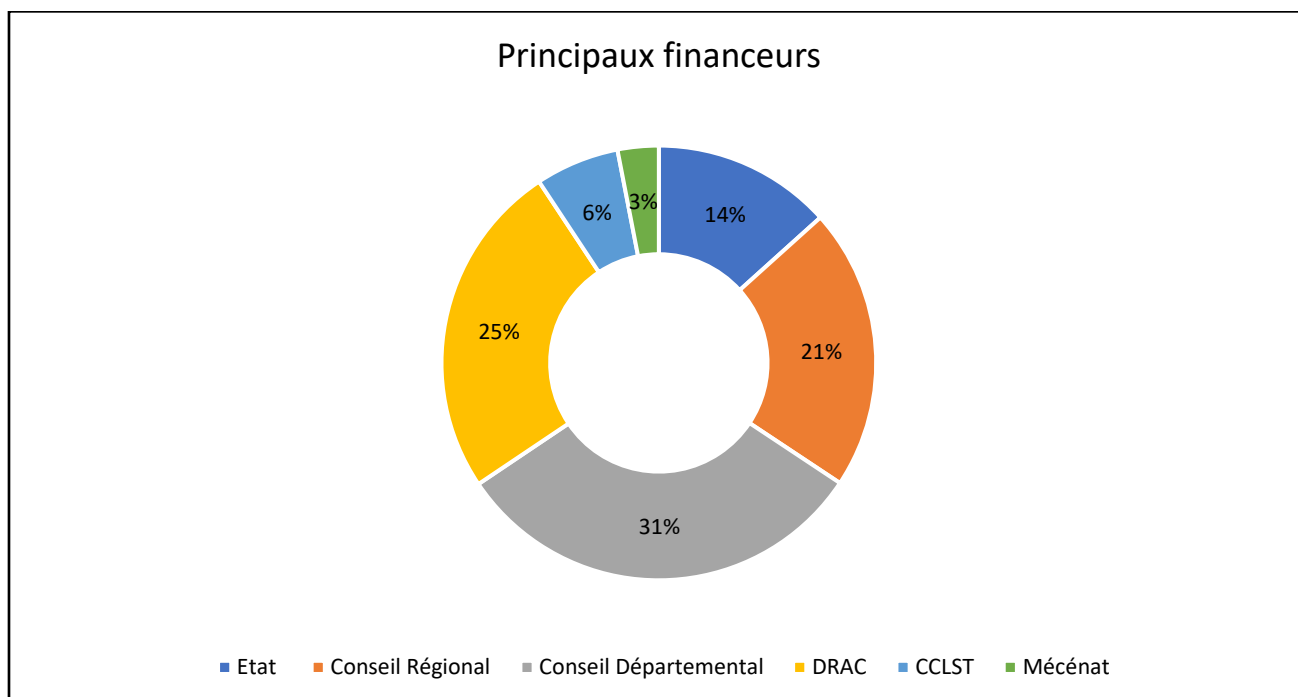
❖ Subventions d'équipements reçues (Chapitre 13)

Les subventions d'équipement reçues de nos partenaires institutionnels représentent plus de **860 000€ en 2025** soit un taux de cofinancement de plus de 37%. Toutefois il convient de noter que les montants indiqués ci-dessous correspondent aux montants réellement encaissés à ce jour et non au montant total des subventions par projets. Ces subventions ne sont pas toutes soldées, le solde devant être encaissé sur l'exercice 2025. Aussi, pour certaines, des acomptes ont été délivrés lors des exercices précédents.

Lors de l'exercice comptable 2025, les principales subventions encaissées ont été :

Opération	Etat	Conseil Régional	Conseil Départemental	DRAC	CCLST	Mécénat	Total
Aménagement de la Place de Verdun	19 408,13 €	76 650,00 €					96 058,13 €
Requalification cuisine centrale	29 249,08 €	32 200,00 €			49 000,00 €		110 449,08 €
Enherbement terrain foot Grand Vau		33 200,00 €					33 200,00 €
Reprise voirie rue Saint Jacques			185 492,00 €				185 492,00 €
Voies cyclables		22 800,00 €					22 800,00 €
Restauration de la Collégiale Saint Ours	56 098,81 €		60 112,00 €	140 437,00 €			256 647,81 €
Restauration de tableaux				56 880,00 €		24 000,00 €	80 880,00 €
Total par financeur	104 756,02 €	164 850,00 €	245 604,00 €	197 317,00 €		24 000,00 €	785 527,02 €

Ainsi les principaux financeurs de la collectivité se répartissent comme suit :



❖ Dotations (chapitre 10)

Il s'agit ici des recettes issues :

- Du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) à hauteur de 416 271.50€
- De la taxe d'aménagement (TAM) : 4 512.93€

❖ Emprunt (chapitre 16) :

En 2025 un emprunt a été souscrit pour un montant total de 1 000 000€.

4.2. Les recettes d'ordre de la section d'investissement :

Il s'agit des amortissements (près de 704 000€) et des opérations comptables liées à la gestion de l'actif.

Sont également retracées les écritures comptables d'étalement de charge de l'indemnité de remboursement anticipée dans le cadre de la sortie de l'ancien emprunt toxique (352 954.55€).

IV. Résultat comptable de l'exécution budgétaire 2025

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations 2025	9 529 615,39 €	10 076.858.96 €	3 853 455,43 €	3 947 709,70 €
Résultats reportés 2024 ville		610 404,90 €	616 794,50 €	
Totaux	9 529 615.39 €	10 687 263.86€	4 470 249,93 €	3 947 709,70 €
Résultats de clôture CA 2025		1 157 648.47 €	522 540,23 €	
Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00 €	64 039.48 €
Résultats définitifs		1 157 648.47€	458 500,75 €	

Au terme de l'exercice comptable 2025, la collectivité dégage un excédent de fonctionnement de 1 157 648.47€ et un déficit de section d'investissement de 458 500.75€- 522 540.23€ avant prise en compte des Restes à Réaliser).

Pour le budget de 2025, l'excédent de fonctionnement servira donc à combler le déficit de la section d'investissement (affectation du résultat - article 1068 pour 458 500.75€) et le solde de cet excédent sera affecté en recettes de fonctionnement pour 699 147.72€

V. Niveau de l'épargne brute et de l'épargne nette

Afin de pouvoir financer les dépenses d'investissement évoquées précédemment sans recourir massivement à l'emprunt, il est impératif que la Ville maintienne un haut niveau d'épargne brute (ou CAF Brute).

L'épargne brute correspond au solde des recettes réelles de fonctionnement et des dépenses réelles de fonctionnement (épargne de gestion) auquel on ajoute le résultat exceptionnel (produits exceptionnels-charges exceptionnelles) et le résultat financier. En 2025, l'épargne brute dégagée s'élève à 1 579 036.26€ euros et marque donc une baisse par rapport à 2024. Cette baisse, prévue dès le ROB 2025, est notamment expliquée par la perception de recettes exceptionnelles conjoncturelles en 2024 telles que le filet de sécurité sur les dépenses énergétiques et la perception des indemnités d'assurance relatives au foudroiement du clocher de la Collégiale Saint Ours.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute minorée du remboursement des emprunts. L'épargne nette représente donc l'excédent réel dégagé par la collectivité pour le financement de ses investissements. En 2025 l'épargne nette baisse également et s'élève à environ 97 665.15€

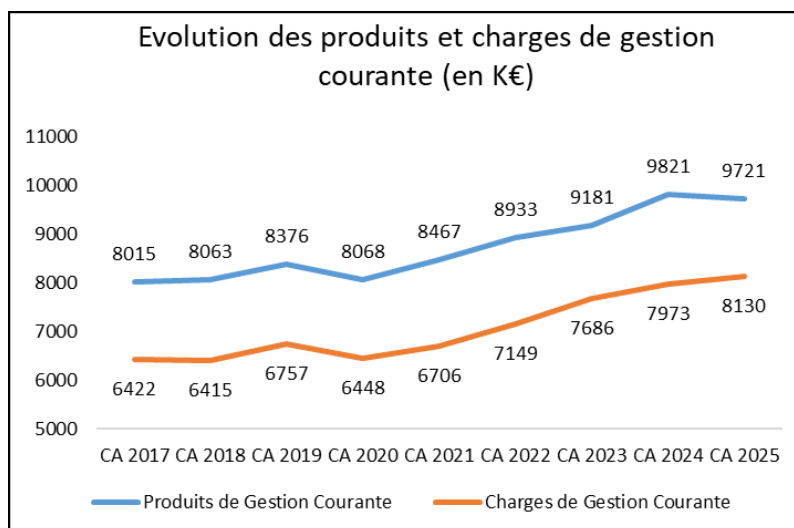
Afin de calculer l'épargne de la Ville, certaines rubriques ont été retraitées : les travaux en régie sont intégrés dans les recettes réelles, les produits des cessions sont exclus, les dotations et reprises sur provisions semi-budgétaires sont basculées dans les recettes d'ordre.

Les tableaux ci-dessous détaillent la formation de l'épargne de la Ville au travers des soldes intermédiaires de gestion (SIG).

Evolution des produits et charges de gestion courante :

Les produits de gestion courante sont constitués des chapitres 70 - Produits des services, 73 - Impôts et Taxes, 74 - Dotations et participation, 75 - Autres produits de gestion courants et 013 - Atténuations de charges. Il s'agit des recettes non exceptionnelles de la collectivité issue de sa gestion courante (fiscalité, locations, vente de produits...)

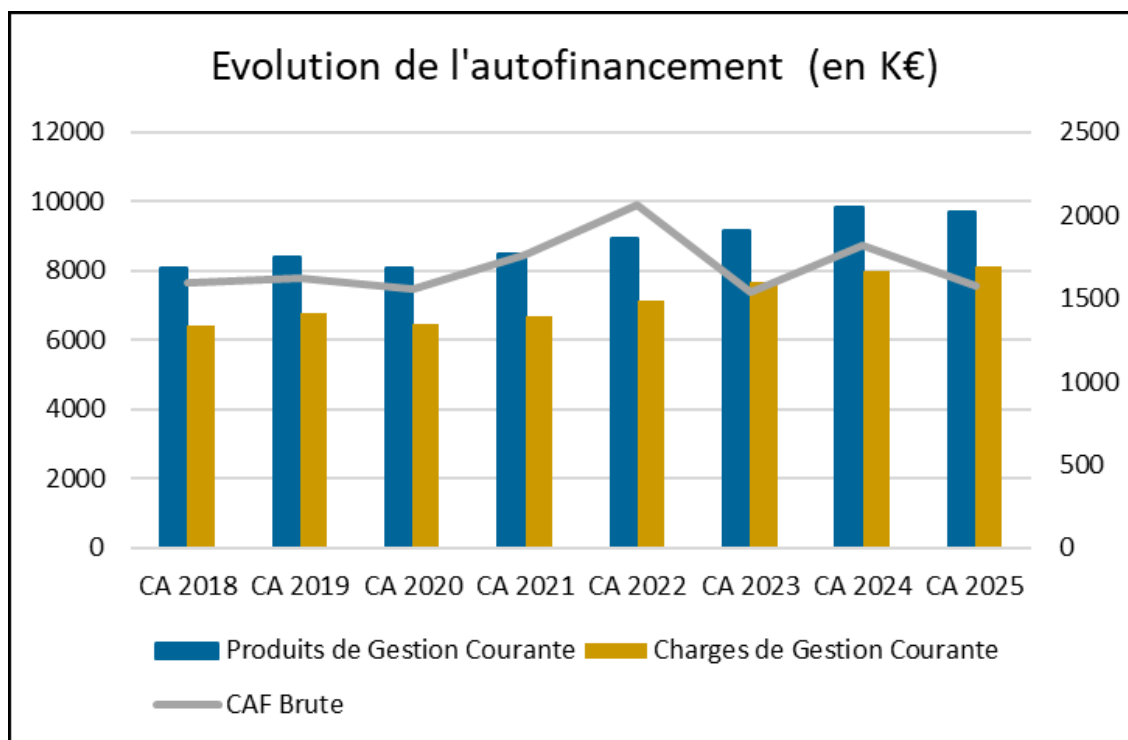
Les charges de gestion courante de la collectivité sont constituées des chapitre 011 - Charges à caractère général, 012 - Charges de personnel, 014 - Atténuation de produits et 65 - Autres charges de gestion courante.

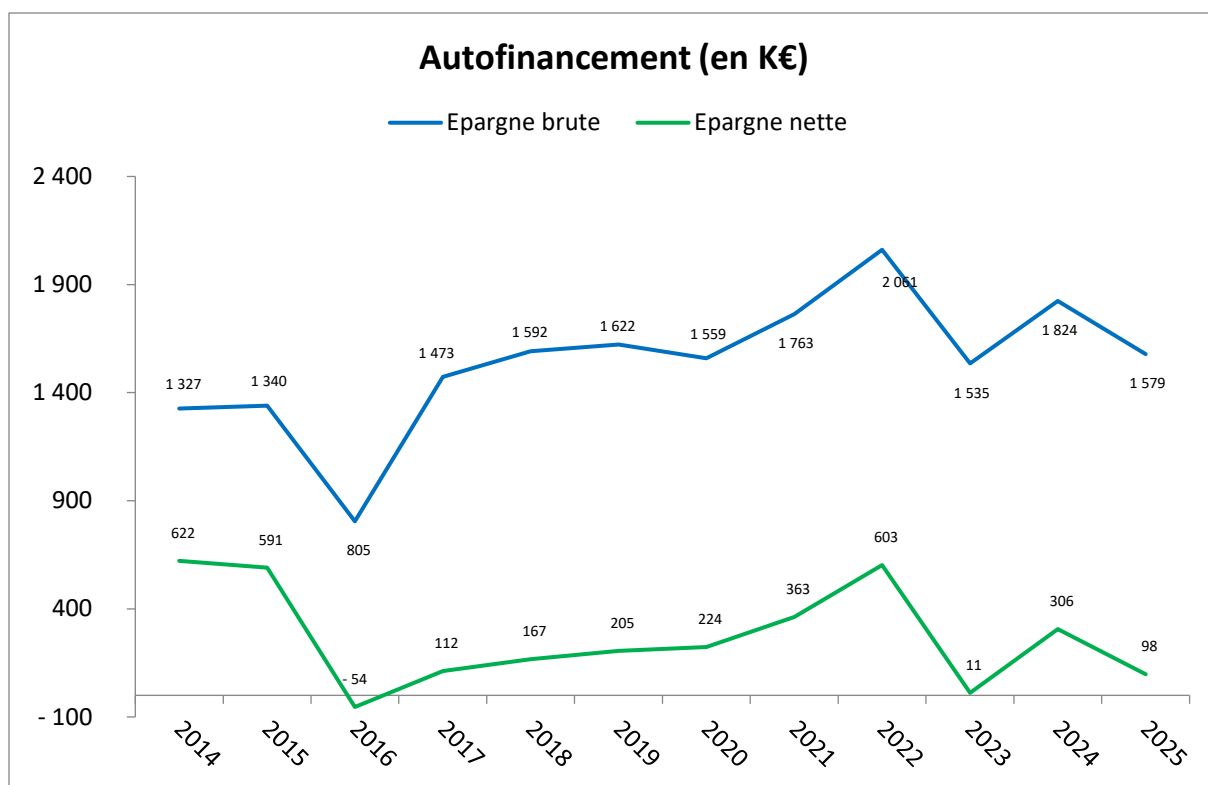


Le graphique ci-dessus permet donc de constater qu'en 2025 les produits de gestion courante de la collectivité ont été moins dynamiques que les dépenses courantes.

Cela est expliqué en grande partie par la perception de recettes exceptionnelles au cours de l'exercice 2024 (du filet de sécurité et de l'indemnité d'assurance de la Collégiale Saint Ours) non perçues en 2025.

Formation de l'autofinancement :





VI. Crédits d'investissement et le cas échéant de fonctionnement pluriannuels

La gestion des programmes d'investissement par le mécanisme des Autorisations de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP) permet de répartir la charge des dépenses d'investissement les plus importantes sur plusieurs exercices budgétaires. Cela permet ainsi de lisser la charge budgétaire annuelle de ces projets, mais également d'être davantage en phase avec la réalité technique car la planification opérationnelle des projets les plus importants se fait bien souvent sur plusieurs années.

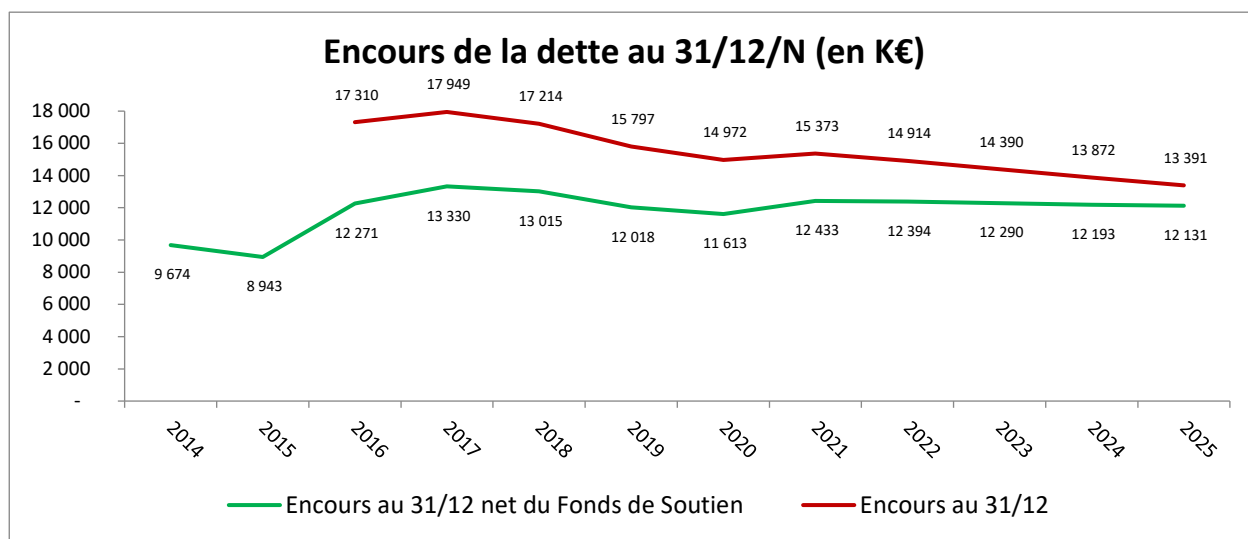
Les Autorisations de Programmes représentent le montant total pluriannuel de l'opération voté par le Conseil Municipal tandis que les Crédits de Paiement constituent les crédits annuels affectés au projet. Les montants des AP et des CP peuvent être révisés à tout moment par le Conseil Municipal. En fin d'exercice les crédits budgétaires non consommés doivent être reportés sur les autres années de vie de l'AP.

Il convient de noter qu'avec cette planification financière la Ville ne dégage pas de restes à réaliser (RAR) à l'exception des recettes des subventions DETR. Les restes à réaliser sont une technique de comptabilité publique consistant à reporter en année n+1 les crédits engagés n'ayant pas fait l'objet d'une réalisation tout en les constatant dans le résultat de clôture de l'exercice. Les restes à réaliser s'inscrivaient dans le cadre d'une gestion budgétaire annuelle. La gestion en APCP permet donc de ne plus avoir recours à ces restes à réaliser du fait de la pluri annualité de la programmation budgétaire.

Le tableau de synthèse du suivi des ACP ouverts au 31/12/2025 est joint en annexe du présent document

VII. Niveau d'endettement de la collectivité

L'encours de dette de la collectivité est de 13.391M€ (12.131M€ retraité) au 31 décembre 2025.



La courbe verte présente l'encours de dette retraité en retranchant l'aide restant à percevoir du Fonds de Soutien dans le cadre de la sortie de l'ancien emprunt ainsi que le permet l'article R2313-2 du CGCT.

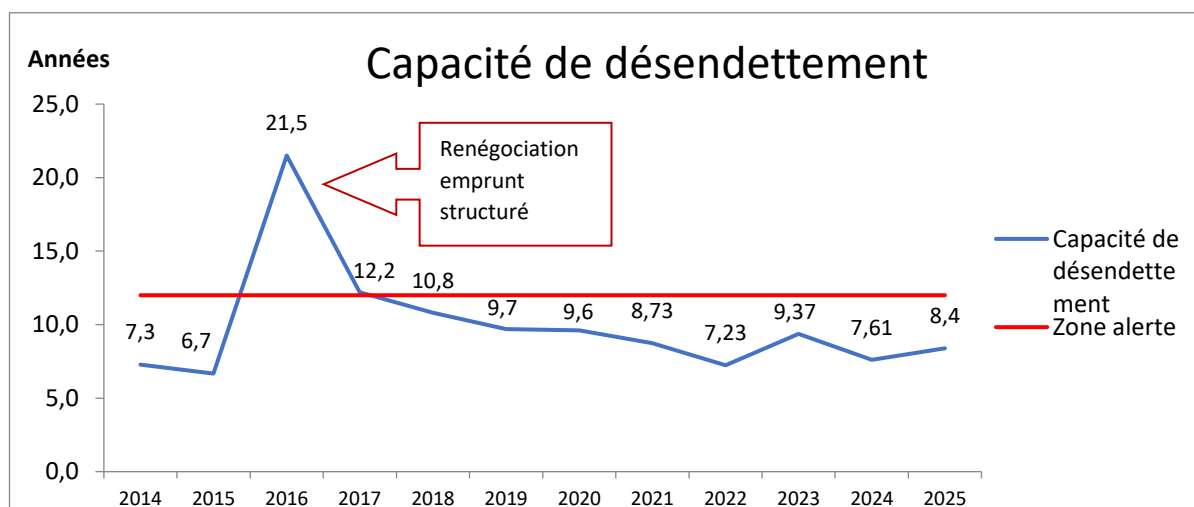
VIII. Capacité de désendettement

Cet indicateur représente le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser sa dette, si elle y consacrait l'intégralité de son épargne brute.

Il synthétise le résultat des leviers financiers d'une collectivité puisqu'il mesure à la fois :

- L'épargne brute dégagée, donc la performance de gestion par rapport à un niveau de recettes établi,
- Le volume d'endettement et donc le volume d'investissement réalisé. Il est admis que, pour une commune, ce ratio ne doit pas dépasser un maximum de 12 ans

Pour l'année 2025 cet indicateur baisse en raison de la baisse de la Capacité d'Autofinancement Brute mais reste à bien en deçà de la zone d'alerte de 12 ans. La capacité de désendettement retraitée du Fonds de Soutien s'établi à 7.68 ans.



Annexe 1 Note Compte Administratif 2025

AP202101 - VIE EDUCATIVE CULTURELLE SPORTIVE ET ASSOCIATIVE	
202101-01 - PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT DES MATERIELS SPORTIFS	
	23 531,63 €
202101-02 - MODERNISATION ESPACE AGNES SOREL	
	51 305,53 €
202101-03 - PROGRAMME PLURIANNUEL DES ECOLES	
	41 968,14 €
202101-04 - AMENAGEMENTS EXTERIEURS DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS	
	9 061,22 €
202101-05 - CENTRE MAURICE AQUILON-CUISINE CENTRALE	
	267 436,96 €
202101-06 - CENTRE LOISIRS	
	3 159 €
202101-07 PLAINE SPORTIVE ET SCOLAIRE DE GRAND VAU	
	89 406,16 €
TOTAL AP202101 VIE EDUCATIVE CULTURELLE SPORTIVE ET ASSOCIATIVE	
	485 868,65 €
AP202102 - CONTINUEE QUALITE DES SERVICES PUBLICS ESSENTIELS	
202102-01 - PROGRAMME PLURIANNUEL TRAVAUX DE VOIRIE	
	715 390,63 €
202102-02 - PLAN DE GESTION DES CIMETIERE	
	29 746,07 €
202102-03 - PROGRAMME PLURIANNUEL ECLAIRAGE PUBLIC	
	32 947,29 €
202102-04 - PROGRAMME PLURIANNUEL BATIMENTS COMMUNAUX	
	55 847,68 €
202102-05 - GESTION DES PERILS	
	- €
202102-06 - EQUIPEMENTS TECHNIQUES DES SERVICES MUNICIPAUX	
	98 359,05 €
202102-07 - POLICE SECURITE ET VIDEOPROTECTION	
	20 116,80 €
202102-08 - EQUIPEMENTS NUMERIQUES DES SERVICES MUNICIPAUX	
	16 266,99 €
TOTAL AP 202102-CONTINUEE QUALITE DES SERVICES PUBLICS ESSENTIELS	
	968 674,51 €

AP202103 - URBANISME INTEGRE DANS UN ENVIRONNEMENT PRESERVE	
202103-01 - JARDIN ET ESPACES VERTS	
	54 370,20 €
202103-02 - REQUALIFICATION SECTEUR VERDUN	
	17 230,80 €
202103-03 - MISE EN ŒUVRE OAP	
	- €
202103-04 - VOIES CYCLABLES NORD SUD GRANDS AXES TRANSVERSAUX	
	- €
202103-05 - POLE MULTIMODAL GARE FERROVIAIRE	
	- €
202103-08 - OPAH RU	
	5 000,00 €
202103-10 - REQUALIFICATION ENTREES DE VILLE	
	8 219,49 €
202103-11- PLU	
	14 760,00 €
TOTAL AP202103-URBANISME INTEGRE DANS UN ENVIRONNEMENT PRESERVE	99 580,49 €

AP202104 - PRESERVER & VALORISER LE PATRIMOINE EXCEPTIONNEL	
202104-01 - PROGRAMME PLURIANNUEL AUTRES MONUMENTS HISTORIQUES	
	8 022,82 €
202104-02 - FINALISATION REVISION PSMV	
	171,90 €
202104-03 - CONFORTEMENT DES REMPARTS	
	77 504,03 €
202104-04 - RESTAURATION DE LA COLLEGIALE SAINT-OURS	
	542 515,86 €
202104-06 - FINALISATION REHABILITATION MUSEE	
	5 963,88 €
202104-07 - PROGRAMME DE RESTAURATION DES COLLECTIONS	
	73 300,15 €
202104-08 - EXPOSITIONS TEMPORAIRES	
	30 244,42 €
TOTAL AP20104 PRESERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE EXCEPTIONNEL	737 723,06 €
TOTAL GENERAL	2 291 846,71 €

Annexe 2 Note Compte Administratif 2025 -Etat des ACP au 31/12/2025

Autorisations de programme			Crédits de paiement						Finance	
N° AP	Description	Montant AP	Cumul réalisation 2021-2024	Crédits ouverts 2025 pour mémoire (a)	2025 CA (b)	Crédits à reporter en N+1 c=b-a	2026 initial (d)	2026 avec reports (e=d+c)	Total crédits de paiement	Nature
202101	Vie éducative culturelle sportive et associative	2 370 244,82 €	985 894,82 €	571 350,00 €	485 868,65 €	85 481,35 €	813 000,00 €	898 481,35 €	2 370 244,82 €	Financement ex
	Total AP 202101	2 370 244,82 €	985 894,82 €	571 350,00 €	485 868,65 €	85 481,35 €	813 000,00 €	898 481,35 €	2 370 244,82 €	Autofinancement
202102	Continuité des services publics essentiels	4 572 299,80 €	2 809 650,80 €	1 132 649,00 €	968 674,51 €	163 974,49 €	630 000,00 €	793 974,49 €	4 572 299,80 €	Financement ex
	Total AP 202102	4 572 299,80 €	2 809 650,80 €	1 132 649,00 €	968 674,51 €	163 974,49 €	630 000,00 €	793 974,49 €	4 572 299,80 €	Autofinancement
202103	Urbanisme intégré dans un environnement préservé	4 219 913,11 €	3 735 847,11 €	134 066,00 €	99 580,49 €	34 485,51 €	350 000,00 €	384 485,51 €	4 219 913,11 €	Financement ex
	Total AP 202103	4 219 913,11 €	3 735 847,11 €	134 066,00 €	99 580,49 €	34 485,51 €	350 000,00 €	384 485,51 €	4 219 913,11 €	Autofinancement
202104	Préserver et valoriser le Patrimoine exceptionnel	3 242 186,00 €	1 777 486,00 €	929 700,00 €	737 723,06 €	191 976,94 €	535 000,00 €	726 976,94 €	3 242 186,00 €	Financement ex
	Total AP 202104	3 242 186,00 €	1 777 486,00 €	929 700,00 €	737 723,06 €	191 976,94 €	535 000,00 €	726 976,94 €	3 242 186,00 €	Autofinancement
TOTAL GENERAL		14 404 643,73 €	9 308 878,73 €	2 767 765,00 €	2 291 846,71 €	475 918,29 €	2 328 000,00 €	2 803 918,29 €	14 404 643,73 €	